

Communauté de Communes

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire du 30 septembre 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS **EN EXERCICE : 18** **PRESENTS : 12** **VOTANTS : 14**

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h05.

➤ **Appel nominal**

Présents : Messieurs MACUDZINSKI, LEFEVRE, BESSET, TANGUY, EUVERTE, LE BARS, DEVOS, PARENT, BEGNHIN, BLARY, BLANCHARD, Madame DUBUT

Absents représentés :

Madame PELFORT par Monsieur EUVERTE, Monsieur ROTH par Monsieur BESSET

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

A l'unanimité Madame Martine DUBUT est désignée secrétaire de séance

➤ **Adoption du procès-verbal du 26 juin 2009**

Concernant le procès-verbal du 26 juin, Monsieur Euverte tient à faire remarquer que dans le cadre des projets soumis à financement FRAPP, lui-même, Monsieur Besset ainsi que Madame Salvador ne se sont pas abstenus mais ont voté contre. Il s'agit des projets relatifs à l'élaboration d'un plan de déplacement urbain à l'échelle du Scot ainsi que ceux présentés dans le cadre de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise. D'autre part, Monsieur Euverte précise que leur choix de voter contre la création d'une Agence de Développement Economique à l'échelle de communautés de communes tient au projet lui-même, limité géographiquement, et non pas à son financement, ou pas, par la Région.

Le procès-verbal du 26 juin 2009 sera modifié en conséquence.

➤ **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité

- Création d'une Agence de Développement Economique communes à la CCPSO, la CAC, la CCLVD et la CCPOH
- Convention constitutive d'un groupement de commande dans la perspective du lancement d'études permettant la constitution d'un réseau de transport collectif
- Détermination des secteurs d'application de la TeOM
- Création d'un poste d'apprenti

Questions diverses :

- Signature de la charte CAC/PSO (16 octobre 2009 – CCPSO)
- Point sur la passerelle franchissant l'Oise entre Saint-Leu d'Esserent et Saint-Maximin
- Bilan de la visite du centre de retraitement des déchets « Verdi » à Villers Saint-Paul
- Bilan sur l'inauguration de la sente « Entre Champs et Vallées » le dimanche 20 septembre à 9 heures
- Bilan sur les Journées du Patrimoine (19-20 septembre 2009)
- Point sur la rencontre avec les associations (3 octobre 2009)
- Point sur l'organisation du semi-marathon du 25 octobre 2009
- Point sur la situation financière de la Communauté de Communes
- Choix de la date et du lieu d'organisation des vœux 2010
- Point sur les composteurs
- Point sur l'établissement d'un calendrier des événements et manifestations

- Proposition d'actualisation du site Internet de la Communauté de Communes.

Avant d'aborder l'ordre du jour en lui-même, Monsieur le Président souhaite mettre l'accent sur l'importance de la coopération avec d'autres collectivités, quelles qu'elles soient, à la seule condition qu'elle soit librement consentie.

Depuis sa création Pierre Sud Oise a toujours exprimé sa volonté de travailler ensemble avec d'autres Communautés de Communes dans un seul et même objectif celui de répondre au mieux aux besoins des habitants, besoins qui, parfois, nécessitent de dépasser les seules limites de notre territoire.

Au-delà de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, les recherches de coopérations se sont toujours faites sans exclusive. Une rencontre est d'ailleurs prévue dans les prochains jours avec le Président de la Ruraloise afin d'examiner les thèmes sur lesquels nos deux communautés pourraient travailler de concert. De même « la Maison de la Pierre de Sud de l'Oise » a déjà eu des contacts avec deux villes de l'Aire Cantillienne, très intéressées par le projet et prêtes, semble t'il, à s'y investir. Les coopérations autour de la recyclerie ou l'agence de développement économique auxquelles sont associées la Communauté de Communes du Liancourtois-Vallée Dorée et la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte prouvent, si besoin en était, notre volonté d'élargir nos collaborations et d'agir avec l'ensemble des communautés qui le désirent. Notre seule ligne de conduite est l'intérêt de nos populations dans le cadre de la liberté de décision de chacun.

Monsieur le Président profite de cette réunion du Conseil pour informer ses membres de la réunion du GEP des vallées Bréthoise au cours de laquelle a été rappelé que 4 millions d'Euros sur 3 ans étaient prévus en soutien de la part de la Région pour l'ensemble des projets qui lui sont soumis dans le cadre du FRAPP alors que ceux-ci s'élèvent aujourd'hui à 24 millions d'Euros. Il s'avère donc nécessaire que certains projets soient abandonnés, ou au moins reportés, afin de faire correspondre l'enveloppe envisagée avec les coûts des projets financés.

Déjà un certain nombre de projets ont été retirés de la liste soumise à la Région diminuant d'autant les sommes sollicitées. Le GEP demande donc à chaque collectivité de revoir ses projets afin de permettre que les subventions demandées soient au niveau des sommes accordées par le Conseil Régional.

D'autre part Monsieur le Président informe le conseil que la **Société d'Aménagement de l'Oise** à laquelle Pierre Sud Oise a adhéré sollicite les collectivités membres pour lui indiquer les projets qu'elles souhaiteraient mettre à son plan de travail en 2010. Monsieur le Président propose d'y inscrire l'aménagement des berges de l'Oise.

Monsieur Besset réitère la question qu'il avait posée lors d'un précédent conseil à savoir si les communes membres d'un EPCI adhérent à la SAO peuvent bénéficier de ses services ?

Monsieur le Président confirme, après vérification, que chaque collectivité doit être adhérente en son propre nom pour pouvoir faire appel à la SAO.

C'est pourquoi Monsieur Besset tient à faire remarquer que l'aménagement des berges est de compétence communale et non intercommunale. Les statuts prévoient « la valorisation des berges » ce qui pour lui est différent de l'aménagement. Un aménagement nécessite des moyens lourds que la valorisation n'exige pas.

Monsieur le Président pour qui valorisation et aménagement reviennent au même soumet au conseil la proposition d'inscrire ce projet au plan de travail de la SAO.

Le Conseil par 10 voix pour et 4 contre décide d'inscrire ce projet au plan de travail de la SAO.

Création d'une Agence de Développement Economique communes à la CCPSO, la CAC, la CCLVD et la CCPOH

Monsieur le Président rappelle que la création d'une Agence de Développement Economique, comme il en existe sur de nombreux territoires en France (plus d'une centaine), a pour objectif de doter Pierre Sud Oise, associée à trois autres communautés de communes (CAC, CCLVD et CCPOH), d'un outil opérationnel pour créer les conditions du développement économique et donc de l'emploi, sur leurs territoires.

Le personnel de l'agence a pour mission essentielle un travail de terrain afin de recenser le foncier disponible, de le proposer aux entreprises et d'aider celles-ci à s'installer. La recherche d'entreprises, notamment autour des pôles de compétitivité, sera l'une des tâches premières du Directeur et des techniciens de l'agence. La valorisation du territoire, par la mise en avant de ses atouts seront au cœur des objectifs de l'équipe.

Soutenue fortement par le Conseil Régional de Picardie, qui en sera membre fondateur, l'agence, dont le nom envisagé est « Sud Oise Développement » a déjà reçu l'assurance de la mise à disposition par le Conseil Général de ses outils de développement et d'aménagement comme la SAO et l'EPFLO. De même des crédits européens au titre du FEDER ont été sollicités. Le budget est estimé à 650.000 € à l'année, la participation de Pierre Sud Oise étant d'environ 40.000€.

L'assemblée constitutive de l'agence dont les instances décisionnaires seront composées d'élus des 4 communautés de communes et de la Région, de personnalités qualifiées (CCIO, GERC...) et de représentants des entreprises du territoire se tiendra le 16 décembre prochain. Le conseil communautaire se doit de formaliser son adhésion et désigner deux de ses membres qui siègeront au sein du conseil d'administration.

Au-delà de la question même de la création de l'Agence de Développement Economique, s'est engagé un débat au cours duquel des craintes de disparition complète de Pierre Sud Oise en tant qu'entité administrative, intégrée de gré ou de force dans une grande communauté d'agglomération au sein de laquelle l'identité de notre territoire serait niée se sont fait jour. Du fait même de sa proximité de l'autoroute et du pôle d'emplois de Roissy-Charles de Gaulle, Monsieur Besset estime que cette nouvelle structure serait plus à même d'attirer des entreprises si elle était réellement en lien avec ce qui est affiché à travers son nom : le sud de l'Oise dont les limites ne s'arrêtent pas aux 4 communautés associées dans l'agence.

Plus largement, cette nouvelle coopération alimente les intentions de ceux qui ne cachent pas leur objectif de fusionner les différentes entités aujourd'hui associées en une grande communauté d'agglomération au sein de laquelle Pierre Sud Oise n'aurait plus d'existence réelle.

Pour sa part, Monsieur Tanguy tient à exprimer quelques craintes d'hégémonisme de la part de la CAC qui nécessite une vigilance de chaque instant.

A ces arguments Monsieur le Président tient à opposer la position qui a toujours été celle de Pierre Sud Oise à savoir une volonté affichée de coopérer avec nos voisins sans jamais remettre en cause l'autonomie de décision de son Conseil Communautaire. Coopérer n'est pas suivre et encore moins fusionner. Ce qui doit nous guider, tant dans nos actions propres que dans nos coopérations relève toujours des mêmes principes qui sont la recherche des intérêts de notre territoire et de ses habitants.

Revenant à l'Agence de Développement Economique, Monsieur le Président précise que le Conseil d'Administration qui comprendra 30 membres comptera en son sein 12 représentants des collectivités fondatrices dont 2 représentants de Pierre Sud Oise.

Messieurs Serge MACUDZINSKI et Jean-Luc DION sont candidats à ces postes.

Monsieur le Président met aux voix l'adhésion de la Communauté de Communes à « Sud Oise Développement » et les candidatures à son Conseil d'Administration.

Le Conseil approuve par 10 voix pour et 4 voix contre l'adhésion de Pierre Sud Oise à l'agence de développement économique « Sud Oise Développement » et la désignation de Serge Macudzinski et Jean-Luc Dion comme membres du Conseil d'administration.

Convention constitutive d'un groupement de commande dans la perspective du lancement d'études permettant la constitution d'un réseau de transport collectif

Monsieur le Président passe la parole à Yann Lefevre, vice-président en charge des transports qui rappelle que la communauté de communes Pierre-Sud-Oise, qui a récemment créé son propre Périmètre des Transports Urbains, a lancé une étude de propositions de desserte.

Parallèlement la communauté de communes de l'agglomération creilloise (C.A.C.), Autorité Organisatrice de Transport depuis de nombreuses années a confié la gestion et l'exploitation de son réseau de transport public urbain à un délégataire. Sa convention de délégation de service public viendra à échéance le 30 juin 2010. Mais la C.A.C. envisage de la reconduire pour 1 an.

Les deux communautés de communes ont décidé de s'associer pour réfléchir à la gestion commune de leurs réseaux de transport public urbain. A cet effet il est proposé de constituer un groupement de commandes afin de respecter les délais nécessaires aux études préalables à la passation d'une nouvelle délégation de service public avant le 1^{er} juillet 2011, les deux communautés de communes décident de s'associer pour lancer les études suivantes :

- une étude de restructuration/amélioration du réseau et de l'offre de service,
- une étude comparative entre les divers modes de gestion (Régie/D.S.P.),
- les préconisations en matière de choix et de montage de la structure de partage (réseau commun C.A.C./P.S.O. ou réseaux gérés séparément et interconnectés),
- l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité.

Le code des marchés publics prévoit en son article 8 que des collectivités territoriales, notamment, peuvent constituer des groupements de commandes.

Pour ce faire, elles doivent signer une convention constitutive du groupement. Ladite convention constitutive du groupement doit définir les modalités de fonctionnement du groupement et désigner un coordonnateur du groupement. Les documents joints contiennent les précisions sur l'ensemble de ces questions.

Monsieur Besset rappelle qu'il avait posé une question au bureau d'étude quant à la possibilité d'avoir un réseau indépendant sur le territoire de notre communauté de communes, interconnecté avec les autres réseaux. Il constate que l'objectif semble être un projet global dont la maîtrise reviendrait à la CAC.

Pour Monsieur le Président, l'étude va justement permettre de déterminer les différentes possibilités d'organisation, chacune des collectivités, PSO et la CAC faisant remonter leurs besoins propres. « Nous voulons un projet qui nous ressemble ».

Monsieur BESSET pose la question de la propriété des moyens mis à la disposition du réseau compte tenu que la CAC possède déjà les siens, et notamment les bus, alors que PSO en est actuellement totalement dépourvue. Encore une fois, nous nous tournons vers la CAC sans solliciter les autres communautés de communes qui nous entourent.

Pour Monsieur le Président la question n'a pas de raison d'être au motif que d'une part aucune collectivité alentour ne possède de réseau de transport et que d'autre part celles-ci ne détiennent même pas la compétence ce qui est un préalable.

Après ce débat, Monsieur le Président soumet au vote du Conseil l'adhésion de Pierre Sud Oise au groupement de commandes en charge du choix d'un bureau d'étude sur les transports et propose, comme prévu par le règlement, la nomination de 2 élus titulaires et 2 élus suppléants pour siéger au sein de ce groupement de commandes sachant que ceux-ci doivent appartenir à la Commission d'Appel d'Offre de la Communauté de Communes.

L'adhésion au groupement de commandes et la désignation de Messieurs Yann LEFEVRE et Jean-Michel DARSONVILLE comme titulaires et Jean-Pierre DEVOS et Michel BLARY comme suppléants sont approuvées par 10 voix pour et 4 abstentions

Détermination des secteurs d'application de la TeOM

Monsieur le Président rappelle que lorsqu'une collectivité souhaite instaurer des taux différenciés de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service d'élimination des déchets au sein de son périmètre, elle doit le décider avant le 15 octobre de l'année précédent son application. Cette délibération doit être prise chaque année. Elle ne concerne pas les taux eux-mêmes qui se doivent d'être délibérés en même temps que les taux des 4 taxes locales.

Afin de pouvoir appliquer, éventuellement, des taux différenciés en 2010 il est proposé de renouveler les délibérations précédentes en instaurant un taux différencié de TeOM par commune, soit 7 taux différents.

Sur cette question Monsieur Euvette tient à rappeler qu'il souhaiterait que la Communauté de Communes exprime sa volonté de réduire cette taxe jusqu'à son éventuelle suppression ou, au moins dans un premier temps, son harmonisation sur les 7 communes. Il précise que, contrairement

à d'autres années, aucune baisse n'a été opérée en 2009 sur la TeOM. Compte tenu de la part non-négligeable que représente celle-ci pour les finances de la Communauté de Communes, Monsieur Euverte souhaite qu'une stratégie sur plusieurs années soit définie en la matière.

Sur cette question Monsieur le Président rappelle que l'harmonisation a été envisagée mais demande qu'une étude précise soit réalisée afin de connaître les incidences sur les impôts des habitants. Même si la suppression totale de la TeOM mérite d'être étudiée il tient à préciser qu'elle entraînerait une baisse significative des ressources de la Communauté de Communes qu'il serait nécessaire de mesurer tout comme les économies réalisées par Pierre Sud Oise du fait de la gratuité dont la Communauté de Communes bénéficie pour l'enfouissement des OM de Saint Maximin au centre Technique situé sur la commune.

Après que Monsieur le Président ait soumis au vote la sectorisation de la TeOM celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste d'apprenti

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une proposition d'accueil d'une apprentie a été faite à la Communauté de Communes. Cet accueil s'inscrit dans le cadre des différents dispositifs mis en place pour les jeunes souhaitant accéder à une formation qualifiante et permet à l'entreprise ou la collectivité accueillante d'obtenir différentes aides de la part du Conseil régional ou de Pôle Emploi permettant le financement des charges liées à ce dispositif.

L'apprentie suivra une formation pour l'obtention d'un Baccalauréat de secrétariat « service accueil, assistance, conseil ». C'est Madame Agathe Huyart qui assurera le rôle de Maître d'Apprentissage.

La création du poste d'apprenti est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Signature de la charte CAC/PSO (16 octobre 2009 – CCPSO)

Monsieur le Président rappelle que le 16 octobre prochain aura lieu à 18 heures la signature de la charte de coopération entre la Communauté de l'Agglomération Creilloise et Pierre Sud Oise au siège de cette dernière. Tous les Conseillers Municipaux sont invités à cette signature.

Point sur la passerelle franchissant l'Oise entre Saint-Leu d'Esserent et Saint-Maximin

Sur cette question Monsieur le Président informe le conseil que comme Saint-Leu d'Esserent dont le conseil municipal a souhaité son installation près du restaurant « la Flotille », le Conseil de Saint-Maximin s'est prononcé pour une installation près de la place Baroche. Il reste au Conseil Général à prendre sa décision.

Bilan de la visite du centre de retraitement des déchets « Verdi » à Villers Saint-Paul

Il est dommage que très peu de personnes aient participé à cette visite. Il est proposé d'organiser d'autres visites en retravaillant la communication.

Bilan sur l'inauguration de la sente « Entre Champs et Vallées » le dimanche 20 septembre à 9 heures.

Plusieurs dizaines de randonneurs se sont présentées lors de l'inauguration de cette nouvelle randonnée qui a été appréciée même si quelques modifications semblent nécessaires en matière de signalisation.

Bilan sur les Journées du Patrimoine (19-20 septembre 2009)

Treize sites étaient ouverts au public durant ces Journées Européennes du Patrimoine : Une vingtaine de visites différentes sur ces sites était proposée par l'Office de Tourisme. Ces sites ont accueilli approximativement 1 500 visiteurs. 2/3 de ces visiteurs se sont rendus sur le parcours pédestre historique mis en place sur le quartier médiéval de Saint Leu d'Esserent : Château de la Guesdière, Cave Banvin, Carrière des danses

Point sur la rencontre avec les associations (3 octobre 2009)

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des responsables des associations est invité à participer à une demi-journée d'information organisée par la Communauté de Communes avec le

« Roseau » le 3 octobre au centre de loisirs de Saint-Maximin. Tous les présidents ont été destinataires d'un courrier-invitation.

🚦 Point sur l'organisation du semi-marathon du 25 octobre 2009

Même s'il semble que cette initiative rencontre un bon écho, l'organisation à laquelle Pierre Sud Oise s'est trouvée, trop souvent, mise devant le fait accompli devrait être revue pour les prochaines éditions. Cela apparaît comme un très mauvais exemple de coopération.

🚦 Point sur la situation financière de la Communauté de Communes

Les membres du conseil ont été destinataires d'un relevé des dépenses et recettes de la communauté de communes. Les dépenses et recettes suivent les orientations prévues au budget primitif.

🚦 Choix de la date et du lieu d'organisation des vœux 2010

Ceux-ci auront lieu le mardi 5 janvier à Saint-Vaast-lès-Mello

🚦 Point sur les composteurs.

A ce jour ce sont plus de 250 composteurs qui ont été distribués. Avec la nouvelle distribution prévue ce seront plus de 300 composteurs qui auront été mis à disposition des habitants

🚦 Point sur l'établissement d'un calendrier des événements et manifestations

Il est proposé que la commission « Tourisme et Culture », sous la responsabilité de Monsieur Besset, travaille à l'établissement d'un calendrier des divers événements et manifestations organisés ou auxquels participe Pierre Sud Oise pour l'année 2010.

🚦 Proposition d'actualisation du site Internet de la Communauté de Communes.

Afin de renouveler le site de Pierre Sud Oise qui accueille mensuellement plus de 2000 visiteurs et de le mettre à niveau techniquement, il est proposé de procéder à une actualisation (changement de version notamment) pour un prix de 5000,00 €. Accord du Conseil.

🚦 Divers.

Il est demandé que chaque membre du bureau soit destinataire des convocations des différentes commissions.

Fin de séance 23h15

La secrétaire ,

Martine DUBUT

Le Président,


Serge MACUDZINSKI